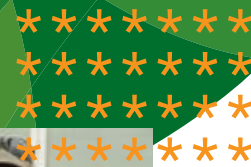


# Programme Accès carrière pour les minorités visibles



## Personnes. Mission. Progrès.

Le gouvernement du Manitoba vous offre des possibilités, une grande diversité et une carrière enrichissante.



**Manitoba** 

L'objectif du programme Accès carrière est d'accroître le nombre des minorités visibles travaillant dans la fonction publique provinciale.

## Comment fonctionne le programme?

Les ministères proposent des placements à durée déterminée à la Commission de la fonction publique du Manitoba dans les endroits où des besoins futurs de recrutement ont été repérés. Les ministères travaillent ensuite avec la Commission pour recruter des minorités visibles pour ces postes.

Les personnes choisies bénéficient d'une orientation, d'un encadrement, d'une formation et d'un perfectionnement professionnel afin de les aider à postuler et à obtenir des emplois dans la fonction publique.

## Qu'est-ce que le programme offre?

- Une orientation relative au milieu de travail gouvernemental
- Une formation et un appui pour le développement de carrière
- Des emplois à durée déterminée dans des domaines liés à votre formation ou à vos études

## Quels sont les avantages pour vous?

- Développement de vos compétences
- Vous apprendrez à connaître les processus et les systèmes gouvernementaux
- Vous ferez la différence dans votre communauté
- Vous contribuerez à l'avenir du Manitoba
- Serez prêt et admissible à postuler pour d'autres emplois offerts partout dans le gouvernement

## Qui est admissible?

Le programme Accès carrière cherche des personnes qui ont une expérience de travail variée et qui désirent faire carrière dans la fonction publique. Les qualités requises pour les postes offerts et les exigences à satisfaire dépendront des besoins des ministères concernés.

Les personnes intéressées doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- être membres d'une minorité visible;
- avoir de bonnes compétences en communication;
- avoir la formation requise ou une combinaison d'études, de formation et d'expérience leur permettant d'effectuer le travail demandé;

- être légalement autorisées à travailler au Canada.

## Qui considère-t-on membre d'une minorité visible?

Les membres des minorités visibles sont des personnes, autres que des Autochtones, qui, de par leur race ou leur couleur, appartiennent à une minorité visible. Il s'agit notamment des personnes de race noire (ex. : les Africains, Haïtiens, Jamaïcains, Somaliens), des Asiatiques du Sud (ex. : les Indiens, les Pakistanais, les Punjabis, les Sri-Lankais), des Asiatiques du Sud-Est (ex. : les Cambodgiens, les Indonésiens, les Laotiens, les Vietnamiens), des Arabes et des Asiatiques de l'Ouest (ex. : les Arméniens, les Égyptiens, les Iraniens, les Libanais, les Marocains), des Chinois, des Philippins, des Sud-Américains, des Japonais et des Coréens.

## Comment présenter une demande

- Envoyez votre curriculum vitae par courriel à [CSC@gov.mb.ca](mailto:CSC@gov.mb.ca). Indiquez dans le sujet de votre courriel que vous l'envoyez afin de présenter une demande de participation au programme Accès carrière pour les minorités visibles;

- Veuillez confirmer dans votre courriel que vous êtes membres d'une minorité visible;
- Si vous n'avez pas accès au courrier électronique, communiquez avec la Commission de la fonction publique (voir ci-dessous) afin de prendre les dispositions nécessaires pour envoyer votre CV.

## Combien de temps mon CV restera-t-il dans vos dossiers?

Nous gardons les CV dans nos dossiers pendant six mois. Vous pouvez renouveler votre inscription en communiquant avec le coordonnateur du programme.

## Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

### Commission de la fonction publique

155, rue Carlton, bureau 935  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8  
Téléphone : 204 945-2332  
Sans frais : 1 800 282-8069 (poste 2332)  
Télécopieur : 204 945-1486  
Courriel : [csc@gov.mb.ca](mailto:csc@gov.mb.ca)  
Site Web : [www.manitoba.ca/csc/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/csc/index.fr.html)